Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 756

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266638

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cour de justice internationale, etc., et de prévoir la possibilité pour les villes libres (exemple : Trieste) d'adhérer à la Convention.

Ceci ne signifie nullement que nous nous opposions à des améliorations du droit international par la suite, comme la refonte en un seul texte de toutes les conventions existantes, et l'introduction de perfectionnements divers. Au contraire, nous avons déjà élaboré des projets. Mais il ne faut pas tout mélanger. Le traitement des maladies vénériennes est plutôt du ressort de l'O. M. S. Dans bien des pays, la prostitution n'est plus qu'une source mineure de ces maladies, et il est illogique de mêler un article traitant cette question, à ceux visant à supprimer le trafic en pourchassant les traitants. De même, le service social, la maison de relèvement ne sont pas des solutions du problème de la prostitution. Puisqu'on voulait adopter une attitude plus sociale envers la prostitution, idée juste en soi, il fallait s'attaquer aux causes économiques et psychologiques de la prostitution, ce qu'on n'a nullement fait.

Pendant que la Commission des questions sociales siégeait à Lake Success en avril 1948, elle a encore reçu un câble du *Comité de liaison des grandes organisations internationales féminines* demandant la présentation pour signature du projet de convention de 1937.

Malgré toutes ces interventions, la Commission a enfourché un troisième cheval. Elle l'a fait à une faible majorité et avec plusieurs abstentions, de sorte que les OUI ne représentent pas même la moitié des membres de la Commission des questions sociales. Elle a décidé l'élaboration d'une convention entièrement nouvelle qui synthétiserait l'arrangement de 1904, les conventions de 1910, 1921 et 1933, le projet de convention de 1937 et d'autres « améliorations ». Avant qu'on arrive à chef, il y en aurait pour plusieurs années.

Pendant ce temps la traite internationale des femmes sévit à nouveau, les maisons de tolérance continuent à exploiter les femmes dans plusieurs pays ; c'est pourquoi, la Fédération abolitionniste internationale a saisi l'occasion que lui offraient les récentes conférences tenues au Palais des Nations à l'intention des Organisations internationales non-gouvernementales, pour organiser un vaste pétitionnement au Conseil économique et social. Seules des Organisations internationales pouvaient signer cette pétition. 37 l'on fait, parmi lesquelles, bien entendu, l'Alliance internationale des femmes et le C. I. F. Faute de place, nous donnons seulement la conclusion de ce texte :

« ... prient instamment le Conseil économique et social, vu l'urgence de la question, de soumettre à l'Assemblée générale des N. U. pour l'ouvrir immédiatement à la signature des Etats, ce projet de convention de 1937, en y introduisant les seules modifications de forme l'adaptant à l'ordre international actuel. Par ailleurs, les associations soussignées, reconnaissant pleinement l'intérêt d'une unification des multiples instruments internationaux existants, approuvent la continuation de l'étude entreprise par le Secrétariat des N. U. et son élargissement dans le sens souhaité par la Commission des questions sociales du Conseil économique et social. »

Puisse cet appel être entendu.

Th. de Félice.

ALLIANCE NATIONALE DES SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Rencontres internationales de St-Gall

Aucune ville ne pouvait mieux convenir que l'antique cité groupée autour de son monastère, pour accueillir en Suisse des femmes des pays voisins ruinés par la guerre. Quatre allemandes, Mme von Zahn Harnack de Berlin, Mme Höpner, jeune éducatrice de Berlin également, Dr Schlüter de Bonn, et Mlle Clara Krimphove, travailleuse sociale de Munich, avaient malgré les très grandes difficultés administratives, répondu à l'invitation de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses. De Vienne, Mme Hainisch, présidente du « Conseil National des Femmes Autrichiennes » et Mme Dr Lore Antoine, la courageuse et active femme médecin qui est l'âme de ce groupement, une éducatrice Mme Dr Laube, et enfin une vénérable Viennoise au joli dialecte Mme Balitschek. Les invitées de Hongrie n'avaient pas pu se procurer les papiers nécessaires et manquaient beaucoup... hélas !

Les St-Galloises aidées des Appenzelloises avaient réussi à créer d'emblée une ambiance familiale, et sitôt les présentations faites ce fut une joie de faire connaissance et d'écouter les récits pathétiques qui nous étaient faits à propos de tout... la pluie... hélas, non je ne possède plus de parapluie depuis des années... le beau temps... (exclu par Jupiter pluvius) la table joliment servie à l'école ménagère... est-ce possible, tant de luxe ?... Le beurre du goûter appenzellois fit jaillir des larmes... de vraies larmes, tout comme celles qui apparurent chez ma voisine d'un autre repas à la vue d'un bâton de chocolat. La misère physique, le découragement, la fatigue de ces longues années d'angoisse ont usé ces femmes. Et pourtant elles travaillent avec ferveur dans leurs écoles où tout manque et où les élèves n'ont eu jusqu'à il y a peu de temps que l'enseignement national-socialiste.

Les causeries suivies de discussions étaient faites alternativement par des étrangères et des Suissesses. Les thèmes traités furent : les charges de la femme professionnelle et ménagère, l'éducation des générations de guerre, enfants déplacés, déportés, délinquants, pathologiques.

La préparation des jeunes pour un esprit de paix a donné à Frau Dr Schlüter l'occasion de dénoncer courageusement l'orgueil comme base de mésentente internationale.

Ce fut précieux pour Autrichiennes et Allemandes de pouvoir échanger des idées et des nouvelles car on ne sait rien dans les pays occupés. Nous avons par exemple appris qu'en Allemagne on manque de personnel enseignant, tandis qu'à Vienne il y a pléthore d'instituteurs et d'institutrices. Pourquoi ? On se demande avec étonnement pour quelle raison dans deux pays si semblables comme culture, les conditions sont pareillement différentes et pourquoi on ne paraît pas songer à y remédier par des échanges.

Mme Dr Eder, présidente du C. I. F., a bien voulu honorer de sa présence cette rencontre internationale qui, en nous permettant de prouver notre attachement à l'idéal de paix et de justice que toute femme a dans son cœur, nous a fait comprendre mieux la souffrance morale qui est le lot de tant d'êtres humains, victimes des fautes commises par les mauvais bergers.

Dr Renée Girod.

Les Droits de l'Homme et les Organisations non - gouvernementales

Dans notre précédent numéro, nous avions parlé de la Conférence des Organisations non-gouvernementales à l'ONU (15-21 mai) et des délibérations ayant trait à la documentation et à l'information. Nous voudrions dire quelques mots aujourd'hui des commissions qui se sont occupées des droits civiques (rapporteur M. Rees), des droits économiques (rapporteur Mme Carter, du Conseil international des femmes) et des droits sociaux (rapporteur Dr Rydh, Fédération internationale des femmes universitaires).

Nos lecteurs pourraient prétendre que ces sujets, qui font l'objet des travaux des commissions du Conseil économique et social, ne devraient pas prêter à un double travail. A ce sujet, Mrs. Barney (Conseil international des femmes) fit observer que, sur l'ordre du jour, on a employé le terme « en faveur de la mise en œuvre », c'est-à-dire que les délégués des organisations non-gouvernementales étaient invités à examiner par quels moyens variés les dites organisations pourraient collaborer à la mise en pratique des principes proclamés par le Conseil économique et social. Mais il y eut cependant quelques discussions portant sur les principes eux-mêmes, soit que telle organisation ne fût pas d'accord (la propriété est-elle un droit fondamental de l'homme ou est-ce un droit du gouvernement ?), soit que tel ou tel texte de la déclaration n'apparût pas assez clair ou assez complet.

La majorité des délégués pense qu'un tribunal international devrait juger les cas d'infraction aux principes des droits de l'homme. Les membres des organisations pourraient aussi faire un travail utile dans leurs pays respectifs en faisant observer chez eux les droits fondamentaux proclamés dans les déclarations, pactes ou conventions.

Il est intéressant de constater que la Commissions de Droits de l'Homme siégeant quelques jours plus tard à Lake Success, est allée encore plus loin que les recommandations de la Conférence de Genève, en ce qui concerne l'éducation et l'instruction, la lutte contre l'intolérance et la haine, l'organisation des repos et des loisirs.

Le terrain est maintenant bien préparé avant l'ouverture de la prochaine session du Conseil économique et social (19 juillet, Genève) et nous verrons les décisions qui seront prises sur tous ces problèmes mûrement étudiés par les délégués des gouvernements et par ceux de nos organisations.

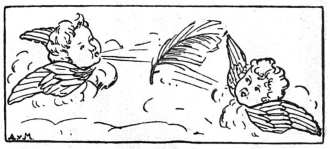

DE-CI, DE-LA

Philatélistes, attention !

Le Département postal des Etats-Unis mettra en circulation le 19 juillet, un timbre commémoratif de la première Convention des femmes américaines, à Seneca Falls en 1848.

Le timbre rouge sombre porte, en son centre, trois médaillons ovales représentant de gauche à droite Elisabeth Stanton, Carrie Chapman-Catt et Lucretia Mott ; au-dessus des médaillons se trouve l'inscription « United States Postage » en caractères gothiques blancs ; au-dessous, en caractères romains « 100 Years of Progress of Women 1848-1948 » ; et, à chaque extrêmité du ruban sur lequel se lit l'inscription, se trouve la valeur « 30 » en gothique blanc.

Les collectionneurs qui désirent des affranchissements du premier jour de ce timbre, peuvent envoyer un nombre limité d'enveloppes adressées (pas au delà de 10), au maître de poste de Seneca Falls, avec un chèque postal couvrant les frais d'affranchissement des plis.

Mlle Descœudres,

Nous n'avons pas pu parler longuement de la carrière de Mlle Descœudres dans notre précédent numéro, ayant appris trop tard la distinction dont elle était l'objet. Nous reviendrons sur ce sujet en automne.

Une femme préside un Conseil de paroisse.

Le Conseil de paroisse du Grand-Saconnex (Genève) a élu, comme présidente, Mme J. Sarrasin. N'est-il pas réjouissant de constater que cet événement, le premier en son genre, à Genève, s'est produit dans la commune de notre fondatrice, Mlle Gourd ? Elle aurait été fière de sa paroisse.

Les femmes dans les commissions fédérales.

Mlle S. Somazzi, Dr, est déléguée par le Conseil Fédéral au cours organisé à Lake Success, du 7 juillet au 18 août, par l'ONU et l'UNESCO.

Elle est nommée membre de la commission fédérale d'études pour les relations entre la Suisse et l'ONU, et conjointement avec Mme Eder-Schwyzer, de la commission fédérale d'études pour les relations entre la Suisse et l'UNESCO.

Une romancière, héroïne de la résistance polonaise

Les éditions Walter, à Olten, ont commencé la réédition, dans une traduction nouvelle du polonais en allemand, des œuvres de Zofia Kossak, écrivain connu de la période 1920-39, et une héroïne de la résistance polonaise pendant la dernière guerre.

Le volume qui nous est offert « Frommer Frevel » (Beatum scelus ou Crime pieux) est le second de cet auteur, il parut en 1922.

Le sujet choisi est une vraie gageure que pouvait seul tenir un romancier de l'histoire doué des qualités essentielles à son genre. Comment en effet, captiver des lecteurs modernes, réalistes, par le cas de conscience purement religieux, ecclésiastique même, d'un noble polonais du XVIIe siècle ?

Le lecteur pourtant est captivé — le lecteur de partout — puisque l'ouvrage, comme beaucoup d'autres de l'auteur, a été traduit en de nombreuses langues.

Le Voïwode de Sapieha, venu à Rome en pélerinage, avec une nombreuse escorte, est miraculeusement guéri d'un mal sans remède, pour avoir contemplé, dans la chapelle pontificale, une précieuse image de la Vierge. Une tentation irrésistible s'empare alors de ce seigneur pourtant reconnaissant et scrupuleux : voler au Vatican l'image miraculeuse, afin de la rapporter en Pologne pour la guérison de fidèles qui viendront la contempler. Rien ne lui coûte pour réaliser son dessein, il entre en possession de l'image et, revient chez lui. Quand on découvre le larcin, il est hors d'atteinte. On s'efforce cependant de lui faire restituer le bien volé, mais ni les conseils, ni les prières, ni les menaces, ni l'excommunication ne l'ébranlent. Il sait qu'il doit sacrifier son salut éternel pour la guérison de ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à Rome implorer l'intervention de Marie, et qui jour après jour sont exaucés dans le sanctuaire polonais où l'image est exposée.

Cet ancien récit ne retiendrait pas l'attention des humains agités du XXe siècle, mais l'évocation historique est si prenante, qu'une fois engagé, on ne se détache plus, les descriptions font corps avec la trame, l'analyse du caractère du héros nous lie à lui et à son drame qui culmine au moment de la sentence d'excommunication. L'auteur nous la fait vivre, cette page émouvante... quelle épreuve pour un homme soutenu, sa vie durant, par la force spirituelle de l'Eglise lorsqu'il sent qu'on lui retire l'armature intérieure qui supportait toute sa destinée !... quel vide... quel vertige ! Et pourtant il résiste sans fléchir.

L'auteur qui parvient ainsi à séduire les lecteurs rebelles à de telles préoccupations, donne la mesure de son art, un art dont nous ne pouvons pas même admirer l'écriture puisqu'il s'agit d'une traduction.

* * *

Mme Kossak qui sait si bien ressusciter l'histoire, était appelée, non seulement à la raconter mais à la vivre : dès l'occupation allemande, en 1939, son mari prisonnier de guerre, ses enfants dispersés, elle entra dans la résistance et fut chargée de composer et de répandre des publications clandestines. Elle fut arrêtée et incarcérée à Ausschwitz, sous un nom d'emprunt. Elle échappa successivement à la mort par épuisement, que provoquaient les corvées surhumaines, à la mort par le typhus qui en avait fait sa proie, à la sentence de mort prononcée par un tribunal qui l'avait enfin identifiée et voulait faire un exemple. Evadée, grâce à l'intervention des résistants, elle participa aussitôt à l'insurrection de Varsovie, lutte désespérée où se sacrifièrent tant d'ardents patriotes.

Après la libération, elle retrouva son mari et ses enfants, elle est actuellement déléguée de la Pologne auprès de la Croix-Rouge anglaise. Elle continue à écrire des livres, « Sodome et Gomorrhe » va paraître, nous a-t-elle dit. Cette femme d'allure si simple, est certaine de n'avoir été épargnée que pour accomplir sa mission, au moyen des dons qui lui ont été départis : défendre les valeurs spirituelles et humaines. La jeunesse polonaise a été mutilée. Combien de ceux qui promettaient d'être l'orgueil de la nation dorment dans les vastes champs de croix ?... Il faut accomplir la tâche dont ne peuvent plus se charger tous ces martyrs silencieux.

Le chant du cygne suivi de *Mes destinées* et de *Léonard et Gertrude*. Traduction intégrale de ces œuvres de Pestalozzi par Léon van Vassenhove. Editions de la Baconnière.

Ce n'est évidemment pas le cas ici de tenter la moindre analyse des importants ouvrages dus à la plume du grand éducateur.

Sans doute, cette traduction vient-elle à son heure. En la parcourant, nous nous sommes persuadée qu'elle doit être fidèle au texte original et qu'elle est écrite en bon français, encore que, par-ci, par-là, un

[1] *Zofia Kossak*. Frommer Frevel. Walter Verlaz, Olten.